



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-107

PUBLIÉ LE 12 MARS 2021

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-03-09-002 - Arrêté portant nomination d'un représentant du Conseil de Paris
siégeant au Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Ville de Paris (1 page)

Page 3

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-03-09-002

Arrêté portant nomination d'un représentant du Conseil de
Paris siégeant au Conseil de famille des pupilles de l'Etat
de la Ville de Paris

Paris, le 09 mars 2021

**Arrêté portant nomination d'un représentant du Conseil de Paris
Siégeant au Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Ville de Paris**

Le Préfet de la région d'Île de France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment le chapitre IV titre II du livre II relatif aux pupilles de l'Etat ;

Vu l'article 29 II de la Loi n° 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption ;

Vu le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

Vu les arrêtés du 09 juin 2016 et du 07 mai 2019 portant nomination des membres des Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris, dans la séance des 6,7 et 8 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2020 portant nomination des membres des Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat de la Ville de Paris ;

Vu la demande du 05 mars 2021 de Madame Dominique VERSINI, titulaire, de mettre un terme à sa fonction ;

Sur proposition du Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris :

ARRETE

Article 1 : Est nommé membre du **Conseil de famille I** des pupilles de l'Etat de la Ville de Paris, sur désignation du Conseil de Paris :

Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, titulaire, nouveau mandat pour une durée de 6 ans, en remplacement de Madame Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris, en charge de la protection de l'enfance

Article 2: Le Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de Paris par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Le Préfet de la région d'Île de France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME